

1er degré, contrôles : non aux pressions sur les professeur·es des écoles !

LA CGT-EP-BZH ÉCRIT À LA RECTRICE



Nous avons été récemment interpellé·es par des enseignant·es du premier degré de l'académie de Rennes.

En effet dans le cadre des contrôles des établissements privés sous contrat ceux-ci **subissent des pressions de la part de leurs chef·fes d'établissement** pour déposer sur des clouds créés par les directions les programmations, progressions ou tout autre document administratif qui pourraient être demandés par les inspecteur·ices, dans des délais parfois extrêmement courts. Cette consigne semble commune à l'académie donc vraisemblablement fournie par les DDEC.

Dans un contexte où le mois de septembre est extrêmement chargé, en particulier pour les enseignant·es d'élémentaire qui doivent passer et saisir les évaluations nationales, **fournir ces documents alourdit considérablement leur charge de travail déjà conséquente**. De plus les délais donnés (une à deux semaines pour certaines écoles) sont totalement absurdes car il n'est parfois même pas prévu que l'école soit contrôlée.

Nous nous interrogeons sur plusieurs éléments :



- La **sécurité et la confidentialité** de ces documents ainsi que leur **propriété intellectuelle** : doivent-ils se trouver sur un cloud géré par la direction ?
- Sur cette mise sous pression : en effet les contrôles sont-ils fait pour **contrôler l'institution ou les enseignant·es** ? Sachant que ces documents doivent déjà être mis à disposition dans le cadre du **PPCR**.
- Le/la chef·fe d'établissement peut-il centraliser et exiger ces documents ? Pourquoi les inspecteur·ices ne demandent-ils pas directement aux enseignant·es ? Quel est le **rôle des DDEC** qui se permettent d'intervenir dans ce cadre ?

Ces contrôles par ailleurs demandés par la CGT enseignement privé sont là pour contrôler l'enseignement catholique et ses dérives notamment au niveau des finances et du caractère propre et non pour infantiliser les professeur·es des écoles.

De plus cela **s'oppose à notre manière de voir le métier** : nous tenons à notre liberté pédagogique et au fait de pouvoir ainsi adapter nos cours aux élèves et à leurs demandes et besoins.

Il nous paraît inenvisageable que les professeur·es des écoles qui travaillent déjà dans des conditions difficiles doivent être en première ligne pour subir les pressions liées à ces contrôles, notamment celles des chef·fes d'établissements, déjà présente dans beaucoup d'écoles.



Nous demandons que le rectorat, notre employeur, s'engage à ce que ces contrôles permettent d'améliorer les conditions de travail des personnels et non de les dégrader.